



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-  
Benoît-Labre sise au 216, route 271, le mardi 3 mai 2022 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Madame Ginette Lessard  
Siège no 2 Monsieur Marc Cloutier  
Siège no 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin  
Siège no 6 Madame Coralie Rodrigue

Monsieur Pier-Luc Gilbert, conseiller au siège numéro 3, est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-  
Marc Doyon.

Madame Line Lessard, directrice générale adjointe / greffière-trésorière  
adjointe, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du  
conseil et aux personnes à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**124879-05-2022** Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc  
Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du  
jour suivant en laissant ouvert le point 24 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 5 AVRIL 2022 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26  
AVRIL 2022

**LÉGISLATION**

4. ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE  
GÉNÉRATION

5. ADOPTION :

- 5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 612-2022 SUR LE TRAITEMENT DES  
ÉLUS
- 5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 613-2022 ÉDICTANT LE CODE  
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

5.3 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 617-2022  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006  
(ZONE CA / MARGE DE REcul ARRIÈRE)

6. MANDAT TREMBLAY BOIS, AVOCATS: ANALYSE DU DOSSIER  
DES LOTS 4 698 519, 4 698 520 ET 4 698 351 – RANG 6

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7. AVIS SUR LES BESOINS DES AÎNÉS EN TRANSPORT : DEMANDE  
D'APPUI AUX RECOMMANDATIONS

8. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CHEMIN DE LA  
CEINTURE : DEMANDES DE RÉSERVATION DE TERRAIN

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

9. OFFRE DE SERVICE WSP RÉVISÉ : PROLONGEMENT DES  
SERVICES DANS LE PARC INDUSTRIEL

10. PROJET DE MISE À JOUR DE L'USINE DE FILTRATION :  
AUTOMATES

BÂTIMENTS

11. OFFRE DE SERVICES – MOREAU ARCHITECTES :

11.1 PROJET D'AGRANDISSEMENT – CASERNE INCENDIE

11.2 PROJET DE RÉNOVATION DES TOILETTES ET DOUCHES  
AU SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE

11.3 PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

12. HÔTEL DE VILLE : ISOLATION – MUR SITUÉ À L'EST

FINANCES

13. COMPTES DU MOIS

14. BLANCHETTE VACHON – VÉRIFICATEUR EXTERNE :  
RÉSOLUTION MTQ

15. PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA  
PÉRIODE 4

16. ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES  
(ARLAC) : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

TRAVAUX PUBLICS

17. SCÉLLEMENT DE FISSURES



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

N° de résolution  
ou annotation

18. COMITÉ DE BÉNÉVOLES DE SAINT-BENOÎT-LABRE – DERNIER RECOURS : DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE CUEILLETTE 2021-2022 À MOISSON BEAUCE
19. OH DU SUD DE LA CHAUDIÈRE : BUDGET RÉVISÉ NUMÉRO 1 DU 16/03/2022

PERSONNEL

20. CAMP DE JOUR 2022 : EMBAUCHE ACCOMPAGNATRICE
21. EMBAUCHE : PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE TERRAIN DE JEUX
22. CORRESPONDANCE
23. RAPPORT DES COMITÉS
24. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
  - DÉMISSION MADAME SONIA LESSARD ADJOINTE ADMINISTRATIVE
  - EMBAUCHE MADAME LORRAINE BOUCHER, ADJOINTE ADMINISTRATIVE
25. PÉRIODES DE QUESTIONS
26. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26 AVRIL 2022

**124880-05-2022** **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 avril 2022 et de la séance d'ajournement du 26 avril 2022;

**En conséquence**, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnées, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale et greffière-trésorière.

4. ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

Après discussions, les membres du conseil décident d'attendre de connaître la position des autres municipalités dans ce dossier avant de prendre une décision.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**5. ADOPTION :**

N° de résolution  
ou annotation

**5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 612-2022 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

**124881-05-2022** Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers (le maire, monsieur Jean-Marc Doyon a voté sur ce point) d'adopter le règlement numéro 612-2022 sur le traitement des élus

**5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 613-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**124882-05-2022** Il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 613-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

**5.3 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 617-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (ZONE CA-40 / MARGE DE REcul ARRIÈRE)**

**124883-05-2022** Il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement numéro 617-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006 (zone CA / marge de recul arrière).

**6. MANDAT TREMBLAY BOIS, AVOCATS : ANALYSE DU DOSSIER DES LOTS 4 698 519, 4 698 520 ET 4 698 351 – RANG 6**

**124884-05-2022** **Considérant** que des négociations sont en cours entre les copropriétaires en vue d'une transaction pour le lot 4 698 351 – Rang 6;

**Considérant** qu'il est opportun de faire éclaircir le droit acquis, eu égard des permis délivrés sur les lots 4 698 519 et 4 698 520;

**Par conséquent**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Tremblay Bois, avocats pour analyser les droits acquis du lot 4 698 520.

**7. AVIS SUR LES BESOINS DES AÎNÉS EN TRANSPORT : DEMANDE D'APPUI AUX RECOMMANDATIONS**

**124885-05-2022** **Considérant** qu'à la suite de la concertation en Chaudière-Appalaches organisée en novembre 2021, la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches nous transmet l'avis sur les besoins des aînés en transport;

**Considérant** que l'objectif principal de l'avis sur les besoins des aînés en transport est le mieux-être des personnes âgées par l'amélioration des transports collectifs en vue de répondre à leurs besoins et ainsi vivre dans leur communauté le plus longtemps possible;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**En conséquence**, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer les recommandations suivantes;

- Recommandation numéro 1 :  
Que la concertation du ministère des Transports du Québec (MTQ) avec les MRC d'améliorer le transport collectif en Chaudière-Appalaches;
- Recommandation numéro 2 :  
Que le Gouvernement du Québec accorde un meilleur financement aux organismes communautaires qui font de l'accompagnement-transport et permette de la souplesse dans l'opérationnel;
- Recommandation numéro 3 :  
Que les MRC de Chaudière-Appalaches se concertent davantage pour développer des interconnexions en matière de transport.
- Recommandation numéro 4 :  
Que le ministère des Transports du Québec (MTQ), en collaboration avec les MRC de la région rend le transport adapté plus accessible en Chaudière-Appalaches.

**8. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CHEMIN DE LA CEINTURE : DEMANDES DE RÉSERVATION DE TERRAIN**

Ce point est remis à la prochaine séance du 10 mai 2022.

**9. OFFRE DE SERVICE WSP – RÉVISÉ : PROLONGEMENT DES SERVICES DANS LE PARC INDUSTRIEL**

**124886-05-2022** **Considérant** que par la résolution numéro 124796-03-2022, le conseil municipal a retenu les services de la firme WSP pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le parc industriel;

**Considérant** que la municipalité désire inclure le raccordement de l'égout sanitaire au projet, et que pour la réalisation, une étude préliminaire pour l'ajout de l'égout sanitaire devra être réalisée avant d'entreprendre une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ainsi que des plans et devis détaillés.

**Considérant** que la firme WSP a déposé une offre de services pour les plans et devis – Révision 1 afin d'inclure le volet B – Étude préliminaire pour desservir le parc industriel en égout sanitaire, en date du 2 mai 2022 (N/Réf. : P22-00012-IM / 2251069);

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter les frais proposés pour le volet B pour la somme de quatre mille neuf cent cinquante-cinq dollars (4 955 \$), sans taxes incluant les activités suivantes :

- 1- Évaluation des débits et charges (besoins actuels et futurs);
- 2- Vérification de la capacité de traitement de la station d'épuration et du poste de pompe principal (PP-1);
- 3- Identification des mesures compensatoires possible;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- 4- Discussion avec la municipalité sur les options de tracé gravitaire de l'égout (plans et profils préliminaires du réseau de collecte) vers le bâtiment de la station d'épuration et identification des besoins en acquisitions/servitudes;
- 5- Estimation;
- 6- Résumé des constats et identification des éléments de conception à considérer à l'étape des plans et devis.

Le total des honoraires pour les volets A et B est donc de quarante-deux mille quatre cent cinquante-cinq dollars (42 455 \$) sans taxes.

Les activités suivantes sont exclues de la proposition :

- Caractérisation écologique par un biologiste (non requise pour l'aqueduc, mais requise pour le tracé gravitaire de l'égout);
- Le projet ne prévoit que la sortie d'une conduite d'aqueduc et d'égout vers le futur parc industriel à l'endroit qui a été convenu et aucun plan ne sera réalisé pour le futur parc industriel étant donné que la portion Sud de celui-ci n'a pas été autorisée à ce jour par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);
- Conception des mesures compensatoires (renforcement de la station, du poste de pompage ou autre);
- Plans et devis complet pour l'étude de faisabilité sur l'égout;
- Surveillance des travaux ou accompagnement lors de la surveillance;
- Étude géotechnique et de caractérisation des sols.

**10. PROJET DE MISE À JOUR DE L'USINE DE FILTRATION :  
AUTOMATES**

**124887-05-2022** **Considérant** que le conseil municipal a comme projet de mettre à jour les installations de l'usine de filtration de l'eau potable;

**Considérant** que la firme Automatisation JRT Inc. sous la supervision de la firme d'ingénieurs Stantec a déposé une soumission pour la mise à jour de l'usine de filtration, incluant le remplacement des automates;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Automatisation JRT Inc. pour la somme de quatorze mille deux cent vingt dollars (14 220 \$) sans taxes; d'approprier quatorze mille deux cent vingt dollars (14 220 \$), plus les taxes nettes de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour couvrir l'achat des automates.

**11. OFFRE DE SERVICES – MOREAU ARCHITECTES :**

**11.1 PROJET D'AGRANDISSEMENT – CASERNE DES  
INCENDIES**

**124888-05-2022** **Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir l'agrandissement de la caserne des incendies pour l'aménagement d'une chambre de décontamination de vingt (20) pieds par quarante (40) pieds dans les prochaines années;

**Considérant** que la firme Moreau Architectes a déposé en date du 27 avril 2022 une offre de services d'honoraires d'architecture pour réaliser le projet d'agrandissement de la caserne qui comprend les services suivants :



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

- 1- Visite sur place, mesurage;
- 2- Mise en plan de l'état actuel;
- 3- Étude du code de construction;
- 4- Réception des besoins;
- 5- Conception préliminaire;
- 6- Coordination avec la firme d'ingénierie engagée par la Municipalité;
- 7- Validation des coûts du projet;
- 8- Plans et devis d'architecture prêts pour appel d'offres public;
- 9- Suivi pendant l'appel d'offres.
- 10- Validation des soumissions reçues;
- 11- Suivi des travaux au bureau et 4 visites de chantier.

### 1. Honoraires architecture

Les honoraires sont les suivants :

Étapes 1 à 5	3 500 \$
Étapes 6 à 8	5 500 \$
Étapes 9 à 11	3 500 \$
Total :	12 500 \$ sans taxes

Si des services additionnels venaient qu'à être requis, la tarification horaire pourrait s'appliquer aux taux suivants :

- Architecte chargé de projet : 164 \$ / h
- Architecte ou ingénieur concepteur : 125 \$ / h
- Technicien et estimateur : 85 \$ / h
- Adjointe administrative : 56 \$ / h

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de conception des plans pour réalisation du projet d'agrandissement latéral pour l'addition d'une baie de camion de la caserne pour un budget approximatif de douze mille cinq cents dollars (12 500 \$), taxes en sus.

### 11.2 PROJET DE RÉNOVATION DES TOILETTES ET DOUCHES AU SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE

**124889-05-2022** **Considérant** que par la résolution numéro 124865-04-2022, un mandat a été octroyé à la firme Moreau Architectes eu égard à la conception des plans pour réalisation du projet d'ajout de douches et de toilettes pour personnes handicapées au sous-sol de l'Hôtel de Ville;

**Considérant** que la Firme Moreau Architectures a déposé en date du 17 avril 2022, une offre de services d'honoraires d'architecture pour la réalisation du projet de transformation des salles de toilette au sous-sol de l'édifice municipal qui comprend les services suivants :

- 1- Coordination avec firme d'ingénierie engagée par la municipalité;
- 2- Validation des coûts du projet;
- 3- Plans et devis d'architecture prêts pour appel d'offres public;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

- 4- Suivi pendant l'appel d'offres;
- 5- Validation des soumissions reçues;
- 6- Suivi des travaux au bureau et visites de chantier.

#### **Honoraires architecture**

Les honoraires sont les suivants :

<u>Étapes 1 à 5</u> :	6 000 \$
<u>Étape 6</u> :	2 500 \$
Total :	8 500 \$ sans taxes

Si des services additionnels venaient qu'à être requis, la tarification horaire pourrait s'appliquer aux taux suivants :

- Architecte chargé de projet : 164 \$ / h
- Architecte ou ingénieur concepteur : 125 \$ / h
- Technicien et estimateur : 85 \$ / h
- Adjointe administrative : 56 \$ / h

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Moreau Architectes pour la somme de huit mille cinq cents dollars (8 500 \$) sans taxes, pour la conception des plans et devis du projet d'ajout de douches et de toilettes pour personnes handicapées au sous-sol de l'Hôtel de ville.

### **11.3 PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**124890-05-2022** **Considérant** que dans le cadre du projet de relocalisation de la Bibliothèque municipale L'Envolume dans le bâtiment situé au 152, rue Principale, le service d'une firme d'architectes pour la conception des plans, devis et estimation des coûts de réalisation du projet sont requis;

**Considérant** que la firme Moreau Architectes a déposé une offre pour les services d'architecture et d'ingénierie visant le réaménagement des locaux de la Caisse afin d'y accueillir la bibliothèque municipale;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Moreau Architectes pour la somme de huit mille cinq cents dollars (8 500 \$) taxes en sus pour l'étude préparatoire du projet de relocalisation de la Bibliothèque municipale l'Envolume.

### **12. HÔTEL DE VILLE : ISOLATION – MUR SITUÉ À L'EST**

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 10 mai 2022.

### **13. COMPTES DU MOIS**

**124891-05-2022** Il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2022 d'une somme de cent soixante-dix-sept mille sept cent cinquante-neuf dollars et vingt-sept sous (177 759,27 \$) et d'autoriser leur paiement.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**14. BLANCHETTE VACHON – VÉRIFICATION EXTERNE :  
RÉSOLUTION MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTO)**

N° de résolution  
**124892-05-2022**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de cent trente-trois mille huit cent trente-cinq dollars (133 835 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Benoît-Labre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Benoît-Labre atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de cent trente-trois mille huit cent trente-cinq dollars (133 835 \$) pour l'année civile 2021 pour des dépenses réelles de quatre cent mille quatre cent soixante-douze dollars (400 472 \$).

**15. PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 4**

**124893-05-2022** Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter tel que présenté par Madame Line Lessard, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe le rapport budgétaire à la fin de la période 4.

**16. ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES (ARLAC) : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**124894-05-2022** **Considérant** que l'Association des riverains du Lac-aux-Cygnés (ARLAC) a déposé comme demandé par le conseil municipal, son bilan comptable pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 mai 2022 et demande une aide financière d'un montant de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$), qui se répartit comme suit :

- Entretien des rues : 2 500 \$
- Adhésion au Réseau de surveillance volontaire des Lacs (RSVL) pris en charge par la municipalité : 500 \$
- Contribution au fonctionnement de l'ARLAC (Assurances, actions pour préserver la qualité du lac, sensibilisation, barrière) : 1 500 \$

**Considérant** que la contribution demandée représente une augmentation de cinq cents dollars (500 \$) par rapport aux années précédentes;

**Considérant** que l'augmentation avait été prévue au budget de l'année 2022;

**Par conséquent**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande du conseil d'administration de l'Association des riverains du Lac-aux-Cygnés (ARLAC) et d'appliquer la politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public pour un montant maximal de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$), de leur accorder le



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

montant de cinq cents dollars (500 \$) pour l'adhésion à Réseau de surveillance volontaire des Lacs (RSVL) et un montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$) pour la contribution au fonctionnement de l'Association des riverains du Lac-aux-Cygnés (ARLAC).

**17. SCHELLEMENT DE FISSURES**

**124895-05-2022** **Considérant** que depuis 2018, le service des travaux publics a mis en place un programme eu égard au scellement de fissures du réseau routier asphalté de la municipalité;

**Considérant** que la compagnie Asphaltek a déposé une soumission au coût de deux dollars et trente sous (2,30 \$) du mètre;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Asphaltek au coût de deux dollars et trente cennes (2,30 \$) du mètre, sans taxes pour un budget approximatif de cinq mille dollars (5 000 \$).

**18. COMITÉ DE BÉNÉVOLES DE SAINT-BENOÎT-LABRE –  
DERNIER RECOURS : DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR  
LE PAIEMENT DES FRAIS DE CUEILLETTE 2021-2022 À  
MOISSON BEAUCE**

**124896-05-2022** Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aider financièrement l'organisme Association bénévole Beauce-Sartigan (ABBS) St-Benoît – Dernier recours en acquittant les frais de cueillette des denrées 2021-2022 auprès de Moisson Beauce au montant de deux cents dollars et un sou (200.01 \$).

**19. OH DU SUD DE LA CHAUDIÈRE : BUDGET RÉVISÉ NUMÉRO 1  
DU 16/03/2022**

**124897-05-2022** **Considérant** que la Société d'habitation du Québec a dû réviser l'émission de sa première publication de ses budgets;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget 2022 révisé numéro 1 du 16/03/2022 de la Société d'habitation du Québec à savoir :

	<b>Initial</b>
<u>Revenus</u>	36 662 \$
<u>Dépenses</u>	
Administration	9 342 \$
Conciergerie et entretien	15 709 \$
Énergie, taxes, assurances, sinistres	18 198 \$
Remplacement, amélioration, modernisation	3 500 \$
Financement	6 637 \$
Services à la clientèle	2 323 \$
Sous-total des dépenses	55 709 \$
<u>Déficit</u>	19 047 \$
<u>Contributions</u>	
Société d'Habitation du Québec (90 %)	17 142 \$
Municipalité de Saint-Benoît-Labre (10 %)	1 905 \$



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**20. CAMP DE JOUR 2022 : EMBAUCHE ACCOMPAGNATRICE**

124898-05-2022  
ou annotation

**Considérant** que madame Arianne Poulin, coordonnatrice du camp de jour, recommande de retenir les services de madame Marika Poulin à titre d'accompagnatrice;

**En conséquence**, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre la recommandation de madame Arianne Poulin, coordonnatrice du camp de jour, et de retenir les services de madame Marika Poulin à titre d'accompagnatrice pour le camp de jour 2022; les conditions salariales de madame Poulin sont établies par la politique sur les conditions de travail des employés du service des loisirs et de la culture de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre.

**21. EMBAUCHE : PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE TERRAIN DE JEUX**

La municipalité étant admissible à une aide financière d'Emploi-été Canada pour le poste de préposé/préposée à l'entretien de terrains de jeux, et que monsieur Jean-Benoît Roy ne désire pas occuper à nouveau le poste cette année.

Le poste vacant sera affiché sur différentes plateformes, les personnes intéressées pourront déposer leur nom auprès de la responsable des loisirs et culture jusqu'à 20 h le 30 mai 2022.

**22. CORRESPONDANCE**

Le maire, monsieur Jean-Marc Doyon, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'avril 2022.

**23. RAPPORT DES COMITÉS**

Monsieur Claude Fournier, conseiller responsable de la bibliothèque et de la culture, fait un compte rendu de la rencontre avec le conseil de la Fabrique concernant le projet d'acquisition du presbytère.

Monsieur Marc Cloutier, responsable comité des riverains mentionne qu'une rencontre est prévue en mai avec le comité de l'Association des riverains du Lac-Raquette.

Monsieur Jonathan Pépin, délégué à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Su (RICBS) fait un compte rendu de l'état d'avancement du projet VIRIDIS.

**24. AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

• **DÉMISSION MADAME SONIA LESSARD ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

124899-05-2022 **Considérant** que le 2 mai dernier, madame Sonia Lessard a remis sa démission à titre d'adjointe administrative;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier, madame Sonia Lessard, pour son le travail accompli et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets.

• **EMBAUCHE MADAME LORRAINE BOUCHER,  
ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

**124900-05-2022** **Considérant** que le poste d'adjointe administrative est vacant et doit être doté;

**Considérant** que la directrice générale et greffière-trésorière recommande l'embauche de madame Lorraine Boucher;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre la recommandation de la directrice générale et greffière-trésorière et de retenir les services de madame Lorraine Boucher à titre d'adjointe administrative; d'autoriser le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat de travail.

**25. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

**26. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**124901-05-2022** Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mardi 10 mai 2022 à 19 h 30. Il est 20 h 25.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
JEAN-MARC DOYON, MAIRE

  
\_\_\_\_\_  
LINE LESSARD, D. G. ADJ. - GREFF. - TRÉS. ADJ.